





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-182**

Séance publique du

2 mai 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc187164-DE-1-1
Date de signature : 03/05/2016
Date de réception : mardi 3 mai 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : VENTE TERRAINS CAMPAGNE ROURE CADASTRES PR N° 235p ET 161p A LA SAS
CAUDELLYS AVEC POSSIBILITE DE SUBSTITUTION.**

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2016

Nomenclature : 3.2
Aliénations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : VENTE TERRAINS CAMPAGNE ROURE CADASTRES PR N° 235P ET 161P A LA SAS CAUDELLYS AVEC POSSIBILITE DE SUBSTITUTION.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Suite à la proposition de la Commission Communale de Cession du Patrimoine en date du 28 octobre 2013, votre Conseil Municipal a, par délibération numéro 2013-747 en date du 17 décembre 2013, décidé de céder les parcelles cadastrées PR n°235p et PR n°161p situées boulevard du Coq d'Argent, quartier du Jas de Bouffan à Aix-en-Provence, en vue de la réalisation d'un projet immobilier, à la société SAS Caudellys inscrite au RCS de la ville de Marseille sous le numéro de SIREN 499 019 321, pour un prix de 900 000,00 € HT.

Nous renvoyons, pour le détail du projet immobilier agréé, à la délibération susvisée.

Par acte en date du 18 février 2014, une promesse unilatérale de cession a été conclue entre la Collectivité Locale et la SAS Caudellys, sous le ministère de Maître Balique, notaire à Aix/les Milles.

La société SAS Caudellys souhaite que la société SCCV Campagne Roure, inscrite au RCS de la ville de Marseille sous le numéro de SIREN 808 111 066 au sein de laquelle elle est associée majoritaire, lui soit substituée, dans le bénéfice de la promesse unilatérale; ce que la société Campagne Roure a expressément accepté par acte sous seing privé en date du 21 janvier 2016.

Nous vous précisons que cette demande de substitution n'emporte aucune conséquence sur le projet immobilier tel qu'il est décrit dans le rapport de synthèse accompagnant votre délibération **numéro 2013-747 en date du 17 décembre 2013** et qui constitue un élément déterminant du choix de la Commission de Cession.

En conséquence :

VU le présent rapport,

VU la délibération **numéro 2013-747 en date du 17 décembre 2013,**

VU la promesse unilatérale en date du 18 février 2014,

VU l'acte portant substitution de bénéficiaire en date du 21 janvier 2016.

Nous vous proposons, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** Que la société SCCV Campagne Roure, inscrite au RCS de la ville de Marseille sous le numéro de SIREN 808 111 066, peut se substituer à la Société SAS Caudellys inscrite au RCS de la ville de Marseille sous le numéro de SIREN 499 019 321 dans tous les droits et obligations découlant de la promesse unilatérale signée par devant Maître Balique le 18 février 2014, le tout en vue de l'acquisition d'un terrain situé boulevard du Coq d'Argent sis à Aix-en-Provence, quartier du Jas de Bouffan 13090, constitué des parcelles enregistrées au cadastre de ladite Ville, sous les numéros PR 235p et PR 161p au prix de cession de 900 000,00 € HT.
- **DIRE** Que cette substitution n'est autorisée que sous l'expresse condition que le projet immobilier décrit dans le rapport accompagnant la délibération numéro 2013-747 en date du 17 décembre 2013 ne soit aucunement modifié.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir ainsi que plus généralement tous les documents afférents au dossier.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2016-182 - VENTE TERRAINS CAMPAGNE ROURE CADASTRES PR N° 235P ET 161P A
LA SAS CAUDELLYS AVEC POSSIBILITE DE SUBSTITUTION.-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



